



La Chronique de CORBY



Fête patriotique

Lundi 31 juillet 2023 à Pomy

Cette année, notre Fête nationale se déroulera à Pomy, sur le site du Giron des Jeunesses campagnardes, **le lundi 31 juillet 2023**, et sera organisée conjointement par les communes de Cronay, Cuarny, Pomy, Ursins et Valeyres-sous-Ursins, avec le programme suivant :

- | | |
|-----------|---|
| Dès 17h00 | Accueil au stand information (passage obligé pour obtenir les bons pour le repas et les boissons) |
| 18h00 | Au Caveau
Verre de l'amitié offert par les 5 communes.
Partie officielle avec la participation de la fanfare « La Villageoise » de Pomy et le chœur mixte « La Coccinelle » d'Ursins. |
| 19h30 | Repas à choix au Caveau offert par la Commune |
| 20h00 | Orchestre « Grange-challenge », bar, ambiance |
| 22h30 | Feu d'artifice |



Inscription obligatoire jusqu'au 24 juillet 2023 au moyen du bulletin ci-joint.

Administration communale

**Le bureau communal sera fermé du
31 juillet 2023 au 14 août 2023**

Les personnes qui auraient des documents à établir (carte d'identité, attestation de domicile ou autres) voudront bien prendre leurs dispositions.

* * * * *

Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 14 juin 2023 tenue dans la salle du Grand Conseil du Parlement à Lausanne



- **Comptes 2022**

Le Conseil général, sous la présidence de Monsieur Boris Bron, a accepté les comptes de l'année 2022 qui bouclent avec un excédent de revenus de fr. 44'186.26 pour des totaux égaux de fr. 1'682'669.56.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

Les Conseillères et Conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2022 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité est présent dans notre village deux fois par année. Il est à disposition de la population pour déposer une plainte pénale, annoncer des objets trouvés ou perdus ou pour toutes questions en lien avec la sécurité en général.

Routes et chemins

Le marquage des intersections a été rafraîchi et afin de sensibiliser les conducteurs aux abords du bâtiment scolaire, deux marquages « écoliers » ont été posés.

Un tracteur d'occasion a été acquis pour notre employé communal.

L'entretien des bords de routes et chemins, fontaines, espaces verts, terrain de foot, voirie, salage, déneigement et divers travaux ont rythmé les années de Monsieur Raymond Viquerat, employé communal. La Municipalité reconnaissante, remercie Monsieur Viquerat pour le temps passé à ce poste.

Au 1^{er} décembre 2022, Monsieur Thibault Brodard a été nommé employé communal au taux annualisé de 30%. La Municipalité se réjouit de cette collaboration.

Ecoles

A fin 2022, près de 840 élèves étaient scolarisés dans le périmètre scolaire de l'Asiye, dont une soixantaine provenant de la commune de Cronay.

Les projections scolaires démontrent que les besoins en locaux seront importants ces prochaines années. Une commission de construction planche sur l'agrandissement du collège d'Yvonand avec l'étude de plusieurs lieux pour l'implantation de la future école. En parallèle, la commune de Pomy va se pencher sur la construction de l'extension du bâtiment scolaire existant. A terme, la direction des écoles souhaite rassembler les niveaux d'enseignement sur les deux pôles principaux, ce qui va certainement mener vers une fermeture des classes de Cronay et Cuarny.

A Pomy, la prestation des repas/devoirs surveillés a trouvé son rythme de croisière. Les enfants de 6 à 8 Harmos scolarisés à Cronay et Pomy se retrouvent les midis à la salle des combles de l'administration communale pour y recevoir un repas chaud, faire leurs devoirs ou participer à différentes activités. Cette initiative a permis de libérer quelques places à l'UAPE des Castors de Pomy durant le repas de midi.

Petite enfance

L'augmentation du nombre de parents travaillant à plein temps et la hausse du temps partiel confirment que les besoins en places d'accueil sont aujourd'hui une nécessité pour bon nombre de parents. Le réseau Rymaje s'efforce de répondre aux attentes dans la mesure de ses possibilités, tant en termes de locaux que de personnel éducatif.

Déchetterie

Durant l'année, nous avons évacué 22 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 26 tonnes de papier-carton, 18 tonnes de verre, 7 tonnes de bois, 12 tonnes de ferraille et 3 tonnes de matériaux inertes. Par ailleurs, 15 tonnes de boues d'épuration de la STEP ont été transportées.

Association d'amenée d'eau de la Menthue

Si l'on prend en compte la consommation d'eau moyenne annuelle, l'AIAE La Menthue bénéficie, grâce à ses sources, de suffisamment d'eau pour alimenter les 10 communes membres. Malheureusement, cette eau n'est pas disponible de manière uniforme au cours de l'année. Si en hiver, on peut noter une surabondance, les mois d'été sont marqués par les risques de pénurie. En 2022, des restrictions de consommation ont été émises pour une période supérieure à 120 jours. Les changements climatiques laissent penser que cette situation pourrait devenir bien plus régulière.

Eau

Les nouveaux compteurs d'eau permettant le relevé à distance sont installés systématiquement en cas de nouvelles constructions ou de modification des introductions. Les bâtiments de la rue du Crêt ont été équipés à la fin de l'année 2022.

Défense incendie

En termes de défense contre l'incendie et de secours, Cronay est rattaché au détachement d'appui DAP Y2, qui regroupe les communes de Belmont-sur-Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Villars-Epeney. Il compte une dizaine de sapeurs-pompiers volontaires. Cronay est actuellement la seule commune du DAP à n'avoir aucun sapeur-pompier volontaire.

Ancienne cure

Un système de chauffage à pellets remplace l'ancienne chaudière à mazout et chauffera également la grange de l'ancienne cure. L'ancien local à citerne a été assaini et sert de stockage pour les pellets.

Grange de l'ancienne cure

Les travaux de démolition ont débuté en juin 2022 et une grande partie du gros œuvre a été terminée en décembre. Si le chantier avance par à-coups, deux raisons peuvent être invoquées : la validation par le service des Monuments et sites pour de nombreux travaux et les délais de livraison pour certaines matières premières.

- **Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025**

Les taux d'imposition proposés par la Municipalité pour les années 2024 et 2025, avec une baisse de 2 points par rapport à l'année 2023, ont été adoptés par le Conseil général. Le taux d'impôt sur le revenu et la fortune est de 75.0 % de l'impôt cantonal de base.

- **Assainissement de la ciblerie**

Les Conseillères et Conseillers ont accordé l'autorisation à la Municipalité d'effectuer les travaux d'assainissement complémentaire de la ciblerie du stand de tir pour un montant de fr. 75'000.--.

- **Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours de la région Nord vaudois**

Le Conseil général a accepté l'avenant n° 1 et l'annexe 2 aux statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours de la région Nord vaudois permettant d'inclure les jeunes sapeurs-pompiers du SDIS.

Législature 2021-2026

Conseil Général

1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

Président du Conseil général - 1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

BRON Boris

Vice-président du Conseil général - 1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

BRUNNER Ludovic

Secrétaire du Conseil général - législature 2021-2026

BEZY Christine

Huissière - législature 2021-2026

PLANTIER Djamilah

Scrutateurs - 1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

CASTELIER Pieyre-Bernard – VIQUERAT Grégory

Scrutateurs suppléants - 1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

CASTELIER Françoise – VIQUERAT Raymond

Commission de gestion - 1^{er} juillet 2023 - 30 juin 2024

DEPRAZ Rachel – JORET Pascal - KAPPS Ariane - SCHERTENLEIB Denis - VIQUERAT Vanessa
Suppléant : CASTELIER Pieyre-Bernard

Délégués à l'Association d'amenée d'eau "La Menthue" - législature 2021-2026

CHAILLET Jacques – CHARDONNENS Didier

Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) - législature 2021-2026

CASTELIER Françoise

Suppléant : SCHERTENLEIB Denis

Commission communale de recours - législature 2021-2026

FLACTION Bernard - PLANTIER Djamilah - MIEVILLE Véronique
Suppléant : CASTELIER Françoise



Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2022

Commune de Cronay	Création de 2 appartements dans le rural existant de l'ancienne cure de Cronay. Création de 7 places de parc.
Kapps Ariane – Othenin-Girard Magaly et Andrew	Transformation du bât. ECA n°2 et création d'un logement dans bât. ECA n°196.
Flaction Denis	Création de 2 logements dans un rural.
Ducommun Cédric et Bérard Camille	Installation d'une pompe à chaleur air/eau avec unité extérieure pour la production d'eau chaude sanitaire et pour le chauffage.
Schertenleib Cindy et Denis	Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur sol-eau. Implantation d'une sonde géothermique verticale sur article RF 701.
Maccagni Giovanni	Remplacement de la chaudière à mazout existante par une PAC.
Helfer André	Installation de deux pompes à chaleur air-eau.
Viquerat Raymond	Démolition du bâtiment ECA n°57, construction d'une villa individuelle avec couvert à véhicules.

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2022

Carrel Serge et Sylvie	Pose d'une clôture entourant leur propriété.
Nagy Esther et Gergely	Construction d'une pergola bioclimatique de 4 m. sur 3 m. sur la terrasse de la façade sud-est, avec des stores latéraux ; Construction d'une pergola bioclimatique de 5.60 m. sur 4 m. sur la terrasse de la façade sud-ouest, avec des stores latéraux ; Prolongement de la terrasse sud-ouest de 1,60 m. sur 4 mètres.
Tschumi Dominique et Corinne	Pose de panneaux solaires.
Schertenleib Denis	Pose de panneaux solaires.
Richard Benoit et Julie	Pose de 8 m2 de dalles de jardin.
Ducommun Cédric	Pose de panneaux solaires.
Viquerat Frédéric et Dépraz Rachel	Installation d'une serre de jardin démontable en verre de 5.90 mètres sur 3.80 mètres, posée sur le sol et démontable.
Bureau architecture Glauser Frédéric	Pose de panneaux solaires – parcelles 771 et 773.
Bouhon Jennifer	Aménagement d'une pergola ouverte sur la terrasse, d'une dimension de 6 mètres sur 4 mètres et d'une hauteur d'environ 2,70 mètres, selon plan présenté.
Maccagni Emanuelle et Giovanni	Pose de panneaux solaires.
Duruz Blaise	Réfection du toit côté Sud-Est de la partie rurale du bâtiment ECA 96. Couverture en petites tuiles rouges naturelles.

Projet d'antenne 5G Swisscom

Tout d'abord qu'est-ce que la 5G ?

C'est la 5^e génération du réseau mobile, la 5G va succéder à la 4G, en proposant des débits plus importants, tout en évitant le risque de saturation du réseau par l'utilisation de plus en plus importante des services numériques.

Swisscom prévoit l'implantation d'une antenne 5G sur la parcelle n° 303, propriété de Monsieur Jean-Daniel Richard, plus précisément au bout du bâtiment n° 197.

La Municipalité a informé le Conseil général ainsi que la population sur ce dossier très particulier et faisant nécessairement débat.

La Municipalité n'a pas eu le choix de mettre à l'enquête le projet car la loi nous y oblige, à condition bien sûr que le dossier soit complet et corresponde aux réglementations communales. Cette construction étant en zone agricole, les autorisations des services cantonaux sont nécessaires.

La mise à l'enquête de ce projet a eu lieu du 5 février 2022 au 6 mars 2022. Au terme de cette enquête, 29 oppositions formées de 120 signatures ont été adressées à la commune. Comme le veut la procédure, la Municipalité a envoyé toutes ces oppositions au Canton pour traitement et information. En parallèle, les différents services de l'Etat ont dû se prononcer sur la faisabilité de cette construction.

De mi-mars 2022 à mi-janvier 2023, les services de l'Etat n'ont pas donné de nouvelles, si ce n'est une modification de la fiche technique qui nous a été signalée par courrier le 17 janvier 2023.

Fin janvier 2023, la Municipalité a reçu la synthèse CAMAC (Centrale des autorisations du canton de Vaud), soit le document qui répertorie toutes les décisions des différents services de l'Etat sur ce projet.

Cette synthèse arrive à la conclusion que le permis de construire de cette antenne peut être accordé.

Ce sont les autorités communales qui sont chargées de cette tâche, comme dans tous les autres dossiers.

La Municipalité a décidé, en séance du 8 février 2023, de faire recours contre la conclusion de la synthèse CAMAC, mettant en avant les problèmes d'aménagement du territoire, de l'aspect esthétique négatif de cette construction à proximité du village et de la protection de la zone ISOS.

Ce recours a été déposé par notre avocat en date du 20 février 2023 au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP). Cette affaire est suivie attentivement par la Municipalité et occupe longuement nos débats.

La Municipalité avait un délai au 20 juin 2023 pour déposer ses arguments auprès du Tribunal cantonal. Elle a pris l'aide d'un avocat spécialisé.

Plan énergie et climat communal (PECC)

Quelques informations concernant notre Plan énergie et climat communal (PECC).

La Municipalité a nommé une Commission composée de 5 membres : Rachel Dépraz, Lara Pietra, Mélanie Rutz, Emmanuel Boss et Ludovic Brunner.

Cette commission s'est réunie une première fois en mai, avec une délégation de la municipalité. À cette occasion, le bureau d'ingénieurs Jaquier Pointet SA a présenté le cadre général du plan énergie et climat communal. Ce bureau a été retenu pour appuyer la commission et la municipalité. Il sera chargé de préparer le dossier de demande de subventionnement qui sera transmis au Canton.

Les 5 membres de la commission poursuivent maintenant leurs travaux et étudient l'abondante documentation fournie par le canton. Elle envisage de communiquer régulièrement à la population de Cronay par l'intermédiaire d'une rubrique PECC dans le Corby.

Une délégation de la Municipalité et de la Commission suivra un cours le 12 octobre 2023, mis sur pied par l'Union des Communes Vaudoises avec le soutien du Bureau de la durabilité (BuD) de l'Etat de Vaud.

Ce séminaire présente le processus d'élaboration d'un programme communal de politique énergétique et climatique. Il aborde également le contexte général en matière de politique énergétique et climatique (Plan climat vaudois et Conception cantonale de l'énergie, notamment), le périmètre de compétences des communes ainsi que des pistes pour l'organisation interne. Il s'appuie pour ce faire sur les outils mis à disposition par le Canton de Vaud aux communes vaudoises dans le cadre du programme Plan énergie et climat communal (PECC).

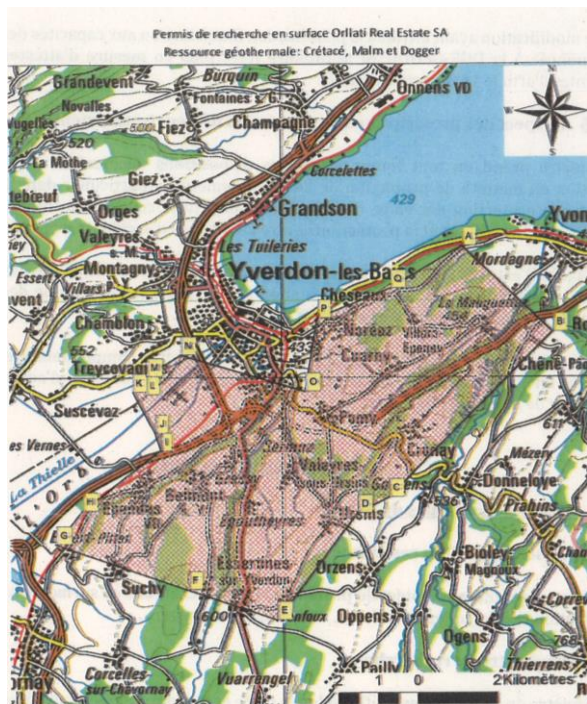
Il est structuré en quatre parties :

- 1. Eléments de contexte et prestations d'accompagnement proposées par le Canton**
- 2. Profil énergétique et climatique de la commune**
- 3. Définition d'objectifs et d'un plan d'actions concrètes**
- 4. Gouvernance, financement et communication**

Au terme de cette formation, les participants comprennent l'utilité d'établir un programme communal de politique énergétique et climatique en sachant clairement quelles sont les prochaines étapes à franchir pour établir ou mettre en œuvre ce programme et quelles sont les principaux outils et prestations cantonales mis à disposition pour les soutenir dans leurs démarches.

Octroi du permis de recherche en surface « Sud Yverdon-1 »

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres prévue par la loi sur les ressources naturelles du sous-sol, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a



octroyé un permis de recherche en surface intitulé « Sud Yverdon-1 » au bénéfice de l'entreprise Orllati Real Estate SA.

Notre territoire communal est concerné par le périmètre de ce permis.

Ce permis de recherche en surface donne le droit exclusif à l'entreprise Orllati Real Estate SA de procéder à des recherches superficielles dans le périmètre déterminé en vue de déceler la présence de ressources de géothermie profonde. Il est octroyé pour une durée de cinq ans à compter du 15 décembre 2022.

Le périmètre de recherche est défini selon la carte ci-contre.

Entretien des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une **hauteur maximale de 60 centimètres** lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.



Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité des piétons et de la circulation. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

Entretien des terrains – Plantes nuisibles

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux définit les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières, sur l'ensemble du territoire. Ce sont, le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine.

Le chardon des champs



- Feuille découpée et épineuse, bords ondulés
- Tige sans épines
- Fleurs lilas, capitules petits (1,5 à 3 cm) -
- Graines (akènes) avec aigrettes plumeuses
- Tiges souterraines (rhizomes)

Le cirse laineux



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Le cirse vulgaire



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Agir sans attendre. Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues et de curer et vidanger les grilles.

Les grilles se situant sur les propriétés privées doivent être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

D'autre part, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

Gendarmerie – Police cantonale



La Police cantonale vaudoise, en collaboration avec les polices régionales et municipales, propose un catalogue de prestations de prévention de la criminalité dont voici quelques titres :

- Analyses sécuritaires d'habitation, d'institution ou d'entreprise
- Conférence aux aînés
- Conférences thématiques sur mesure
- Conférences de prévention des cambriolages
- Conférences sur le droit à l'image et les réseaux sociaux pour parents et enfants
- Cours sur la gestion d'individus menaçants
- Formation pour les personnes de centres médico-sociaux et de soins à domicile
- Postes mobiles de gendarmerie ou de police
- Cafés Police-Population

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter leur site

Pour de plus amples informations :



votrepolice.ch

Nonagénaire

Madame Gisèle Peguiron née Péclard

Le 3 mai 2023, une délégation de la Municipalité a fêté et a apporté les vœux des autorités à Madame Gisèle Peguiron, à l'occasion de son nonantième anniversaire.

Madame Peguiron a vu le jour à Orzens le 25 avril 1933. Elle est la troisième d'une famille de quatre enfants.

Née peu avant la guerre, son enfance a été marquée par la mobilisation, les cartes de rationnement et les contraintes dues à cette période de belligérance. Fille d'un charpentier, elle nous raconte avoir dû porter autour du cou, quotidiennement et pour se rendre à l'école, une plaquette qu'elle a conservée dans ses souvenirs, plaquette qui la justifiait, sans quoi les enfants qui n'étaient pas de familles paysannes étaient envoyés en institutions ou placés en familles.

A 12 ans, elle se rend dans une famille à Poliez-le-Grand pour aider après l'école.

Après avoir effectué son école ménagère à Echallens, elle travaille comme petite main dans un atelier de couture à Yverdon, travail qu'elle a beaucoup apprécié, avant de rejoindre une fabrique de boîtes à musique à Sainte-Croix. Et c'est à vélo qu'elle se rend à Yverdon pour y prendre le train, quelles que soient les conditions météorologiques.

En 1955, elle épouse Monsieur Gaston Peguiron et s'établit à Cronay. Le couple aura une fille.

Epouse d'agriculteur, elle a beaucoup secondé son mari dans les travaux des champs et les soins au bétail. Elle aimait aussi s'occuper de son grand jardin potager.

Elle a également travaillé comme serveuse au restaurant de Cronay et a, durant de très nombreuses années, cueilli les pommes dans deux exploitations fruitières.



Toujours très active, elle se rend encore volontiers au loto ou au spectacle.

Elle nous dit avoir aussi la chance d'être très entourée par ses petites nièces et son petit neveu qui l'aide dans certaines tâches.

Ayant toujours été motorisée, elle a acquis récemment une petite voiturette électrique qui lui permet de garder un peu d'autonomie.

Après un très agréable moment passé en sa compagnie, nous lui souhaitons de vivre encore de nombreuses et belles années dans notre village et lui exprimons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Canicule

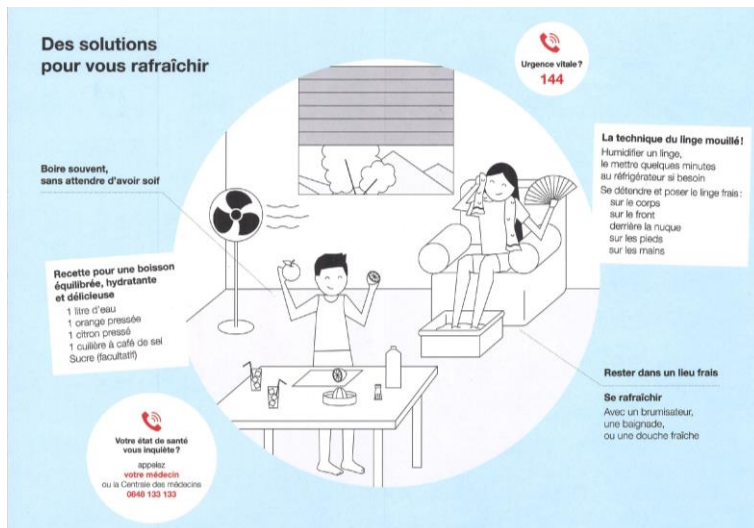
Prévention : se rafraîchir, anticiper

En cette période estivale, il est important de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques ainsi que les jeunes enfants. Plusieurs gestes de prévention sont efficaces et permettent de réduire les risques :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
- Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
- Adapter l'heure et l'intensité de son activité physique. L'activité physique en période de fortes chaleurs augmente le risque de coup de chaleur ou d'hyperthermie d'effort, pouvant conduire au décès par arrêt cardiaque. Il est donc recommandé de planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt.
- Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.

Coup de chaleur, que faire ?

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences. Ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée ($> 40^{\circ}\text{C}$), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires.



En présence de signaux d'alerte, il faut agir immédiatement et appeler le médecin traitant, le 0848 133 133 ou, en cas de danger vital, contacter le 144.

En attendant les secours, il est important de s'hydrater et se rafraîchir à l'aide de linges humides (pas excessivement froids) ou à l'aide d'un brumisateur.

Par ailleurs, de nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/chaleur



Votre paroisse est en transition, elle fait appel à vous !

Mesdames, Messieurs,

Une paroisse, c'est une Église de proximité avec un clocher dans presque chaque village et un pasteur ou une pasteure pour ces villages. C'est une communauté au sein d'une Église, notre Église réformée du canton de Vaud.

En novembre 2022, lorsque nous avons rencontré les Municipalités, nous leur avons transmis nos soucis et nos interrogations.

Notre paroisse est dynamique avec : un culte en tournus dans les villages, des groupes d'enfants, de catéchisme et de jeunes, un groupe d'âinés, des fêtes paroissiales et villageoises, des liens étroits avec la Région.

Tout cela demande une organisation portée par un Conseil paroissial, soutenue par des équipes de bénévoles et une Assemblée paroissiale. C'est pourquoi, un Conseil paroissial devrait comprendre une personne de chaque village afin d'être au plus proche de vous, paroissiens ou non, de vos besoins comme de vos ressources.

Depuis 4 ans, le Conseil paroissial n'est plus composé que de quatre membres qui se retrouvent sur tous les fronts. Notre législature se termine au printemps prochain et il est vraisemblable qu'une bonne partie du Conseil actuel ne se représente pas.

Il est plus que temps que dans chaque village une réflexion s'entame. Nous, réformés ou proche de l'Église réformée, quelle Église de proximité souhaitons-nous pour porter notre communauté et ses engagements ? Et aussi, comment éviter que disparaisse notre paroisse et ses activités (fêtes, Noël, etc...) ?

Ensemble dans 9 villages, nous pourrions être efficaces et partager les tâches.

Nous comptons sur vous et nous vous invitons à une soirée de présentations et réflexions pour discuter de l'organisation de la paroisse, sous forme d'un Conseil paroissial ou autrement.

Alors en avant, amis réformés, passons aux actes !

Venez réfléchir avec nous le **3 octobre prochain, à 20h** à la grande salle de Belmont-sur-Yverdon.

Un flyer sera distribué en tout ménage d'ici cet automne.

Pour le Conseil paroissial, Danielle Roulier, Présidente

Perséides

Notre commune rejoindra à nouveau cette année le mouvement Perséides qui, pour la cinquième édition, invite les communes à éteindre leur éclairage dans la nuit du 12 au 13 août, date coïncidant avec le maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides.

L'extinction de notre éclairage public de 23 h.00 à 4 h 55 s'inscrit dans une démarche pérenne. Ainsi, c'est toutes les nuits claires que vous avez le loisir d'admirer la voûte étoilée et la Voie lactée en particulier, vous permettant de découvrir l'activité des étoiles filantes, une vision de notre univers que la modernité nous a malheureusement confisquée.

Société de Jeunesse

La jeunesse a le plaisir de vous annoncer les dates de ses prochaines manifestations.

Samedi 9 septembre 2023 : Nous vous invitons à notre traditionnel tour de jeunesse avec au programme, broche villageoise, tournoi de pétanque et tournoi de volley-ball, suivi d'une petite fête au caveau. Plus d'informations suivront.

Vendredi 10 novembre 2023 : Nous vous convions à notre souper de soutien. Au menu, paella terre et mer. Les paellas seront préparées séparément.

Nous nous réjouissons de vous croiser prochainement lors de nos manifestations et vous souhaitons un bel été.

La société de jeunesse

Soupe à la courge



Afin de réunir les habitants de notre village qui le désirent pour un moment sympathique, convivial et gustatif, la société de gymnastique féminine de Cronay a décidé de vous préparer la soupe à la courge.

Le samedi 4 novembre 2023 dès 11h, les dames de la société de gym vous accueilleront à la grande salle du village où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements, ainsi que de divers desserts maison, tout ceci à prix modéré.



En espérant vous rencontrer lors de cette journée, nous vous souhaitons de passer un bel été.

Société de gymnastique féminine

Cross des Papillons

Le dimanche 15 octobre 2023 se déroulera la deuxième édition du Cross des Papillons à Cronay. Départs et arrivées à la grande salle.

Ce cross empruntera le sentier des Papillons, itinéraire en pleine nature faisant une boucle autour de la Menthue, charmante petite rivière au décor sauvage.



Ce parcours bucolique mais bien vallonné, de 11,4 km avec un dénivelé de +/- 420 m se compose principalement de chemins forestiers et de single-trail dynamiques nécessitant de nombreuses relances. Il comporte moins de 20 % de tronçons asphaltés. Départ à 10h00.

Pour cette seconde édition, la course s'ouvrira également aux marcheurs avec une boucle de 6 km pour un dénivelé de +/- 220 m. Départ à 10h.05.

Les jeunes ne seront pas oubliés avec une boucle de 1,3 km à parcourir une ou deux fois selon la catégorie.

U8 (0-7 ans) et U10 (8-9 ans) : départ à 14h00 – 1,3 km

U13 (10-12 ans) et U16 (13-15 ans) : départ à 14h30 – 2,6 km

Rejoignez-nous en qualité de coureur ou bénévole, ou pourquoi pas les deux.

Pour plus de renseignements : www.crossdespapillons.ch

Calendrier des manifestations

Lundi 31 juillet 2023	Fête nationale à Pomy – sur inscription
Samedi 9 septembre 2023	Tour de Jeunesse
Samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023	Exposition de champignons de la Société mycologique du Nord vaudois
Dimanche 15 octobre 2023	Cross des Papillons
Samedi 4 novembre 2023	Soupe à la courge de la Société de gymnastique féminine
Vendredi 10 novembre 2023	Souper de soutien de la Société de Jeunesse

**Nous vous souhaitons à toutes
et à tous un bel été**